

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CM 2026

Date de Convocation : 16 mars 2026 Le Vendredi 20 mars à Dix Neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Patrick VANDEZANDE, doyen des membres présents.

Date d’Affichage : 16 mars 2026 Etaient présents : Mmes Mélanie DESDOITS, Valérie BEJOTTES, Martine JOUVENÇON, Nathalie POUPLARD, Sophie LE MARCHAND, Céline DECKMYN, Sandrine BEAUDOUX, Mrs Patrick VANDEZANDE, Mathieu LEMONNIER, Laurent HUGAULT, Christophe ALLOT, Franck

Nombre de Conseillers : CARLIER, Jean-Pierre VALON, Benoît CADIOT.

En exercice : 15 Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Gilles VIGIER donne pouvoir à M. Patrick

Présents : VANDEZANDE

Votants : Secrétaire de séance : Madame Mélanie DESDOITS.

Délibération n°2026-014 - Création des commissions communales et fixation de leur composition

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Considérant que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L 2121-21 du CGCT).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer 7 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, comme suit.

COMMISSIONS	PRESIDENT	ANIMATION DE LA COMMISSION ASSUREE PAR	VICE-PRESIDENT	MEMBRES
FINANCES	Le maire	Le maire	Gilles Vigier	Mélanie Desdoits ; Nathalie Pouplard ;

ADMINISTRATIVE ET PERSONNEL	Le maire	Nathalie Pouplard	Mélanie Desdoits	Franck Carlier ; Gilles Vigier ; Sandrine Beaudoux
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	Le maire	Céline Deckmyn	Valérie Bejottes	Benoit Cadiot ; Martine Jouvençon ; Sophie Le Marchand ; Gilles Vigier
SCOLAIRE, PÉRI SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE	Le maire	Sophie Le Marchand	Valérie Bejottes	Céline Deckmyn ; Sandrine Beaudoux ; Christophe Allot ; Laurent Hugault
TRAVAUX, URBANISME ET SECURISATION DES BIENS IMMOBILIERS	Le maire	Le maire	Benoit Cadiot	Martine Jouvençon ; Franck Carlier ; Gilles Vigier ; Laurent Hugault ; Mathieu Lemonnier
CADRE DE VIE	Le maire	Sandrine Beaudoux	Mathieu Lemonnier	Martine Jouvençon ; Mélanie Desdoits ; Nathalie Pouplard ; Franck Carlier ; Christophe Allot
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	Le maire	Christophe Allot	Mélanie Desdoits	Céline Deckmyn ; Martine Jouvençon ; Nathalie Pouplard ; Gilles Vigier

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide l'adoption du tableau ci-dessous pour la création de 7 commissions communales comme présentées ainsi que leurs représentants.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme, Patrick VANDEZANDE, maire

Le maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Sous-Préfecture au titre du contrôle légalité
le 24 mars 2026

Patrick VANDEZANDE, maire,


